LA CELLULE PDP

SES MISSIONS

La cellule PDP du Service a pour vocation de **repérer et d'accompagner les salariés en difficulté à leur poste de travail,** en collaboration avec l'employeur.

Ses missions recouvrent aussi bien **l'accompagnement individuel** de ces situations que **l'accompagnement collectif** de nos adhérents :

- Accompagner le salarié à risque de désinsertion professionnelle ;
- Repérer les situations de vulnérabilité ;
- Proposer des mesures individualisées en lien avec l'employeur et les partenaires ;
- Réaliser des actions de communication ;
- Proposer des actions de sensibilisation.

Une détection précoce des situations à risque est indispensable au maintien en emploi.

Le suivi individualisé est réalisé dans un cadre **confidentiel** et avec le **consentement** du salarié, en **coordination** avec le médecin du travail et l'entreprise.

QUI PEUT SOLLICITER LA CELLULE ?

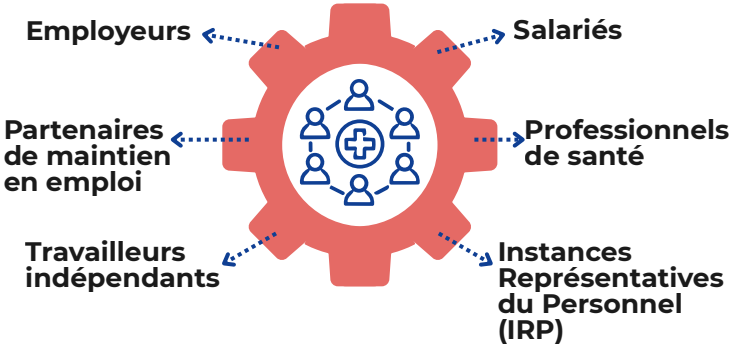

COMMENT SAISIR LA CELLULE ?

06 14 02 83 04

cellule.pdp@santeprevention35.fr

Pour en savoir plus sur la cellule PDP :

Juin 2026 - ©Santé et Prévention BTP 35 - Service Communication - V1

1 allée du bâtiment
35000 RENNES

www.santeprevention35.fr
contact.btp@santeprevention35.fr
02 99 38 96 11

Suivez-nous sur

Santé et Prévention BTP 35, membre des réseaux SPST BTP et Présanse Bretagne

Retrouvez toute notre documentation et nos ateliers dédiés à la prévention des risques professionnels sur notre site internet.

Santé et Prévention BTP 35

Maintien en emploi et Prévention de la Désinsertion Professionnelle *(PDP)*

La PDP chez Santé et Prévention BTP 35

LES ACTEURS DE LA PDP

1. **Médecin du travail**
   - **Infirmier·ière en santé au travail**

2. **La cellule PDP du service**

3. **Partenaires externes :**
   - CAP EMPLOI,
   - MDPH,
   - Services sociaux...

5 à **10%** des salariés risquent de perdre leur emploi en raison d'un problème de santé ou d'un handicap.*

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle représente un enjeu majeur et prioritaire pour la santé au travail des salariés et le bon fonctionnement des entreprises !

** rapport IGAS - décembre 2017, n°2017-025R*

LA PDP, POUR QUI ?

Je suis

- Salarié
- Salarié intérimaire
- Travailleur indépendant

J'ai un problème de santé avec retentissement sur ma vie professionnelle :

Je sollicite le médecin du travail

En cas de situation complexe, le médecin du travail orientera vers la cellule PDP.

Je suis employeur

Je souhaite être accompagné sur le risque de désinsertion professionnelle (information, sensibilisation...) :

Je sollicite la cellule PDP

Je souhaite être accompagné sur une situation à risque de désinsertion professionnelle pour un salarié :

Je sollicite le médecin du travail

Si besoin, le médecin du travail sollicitera la cellule PDP.

inclus dans votre cotisation

L'accompagnement de la cellule PDP est compris dans la cotisation de l'employeur.

Contactez votre médecin du travail :

02 99 38 96 11

contact.medical@santeprevention35.fr

Saisir la cellule PDP :

06 14 02 83 04

cellule.pdp@santeprevention35.fr